

DÉLIBÉRATION n° 2025-07-05-11

Le conseil d'administration, en sa séance du 05/07/2025,
sous la présidence de de Madame Aurélie Robineau-Israël,

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D. 741-9 à D. 741-11 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques notamment ses articles L. 1121-1 à 1121-3;

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'université et établissements;

Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration ;

Vu le don de 10 000 euros effectué le 4 juin 2025 par Monsieur Jean-Claude Le Grand ;

DÉCIDE :

OBJET : Don en numéraire de Monsieur Le Grand

Le conseil d'administration accepte le don en numéraire d'un montant de 10 000 euros consenti par M. Jean-Claude Le Grand et effectué sans charge, ni condition, ni affectation immobilière.

Un reçu fiscal sera délivré au donateur et la présente délibération transmise à l'Agent comptable pour exécution.

Membres en exercice : 30

Quorum : 15

Présents et représentés : 24

Majorité des présents et représentés : 13

Cette délibération est adoptée par le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'issue d'un vote des membres par 24 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 abstention.

Fait à Aix-en-Provence, le 05/07/2025

Aurélie Robineau-Israël
Présidente du conseil d'administration
de l'IEP d'Aix-en-Provence



DATE AFFICHAGE ET PUBLICATION : 08/07/2025